

# Piscine de Gilly - Vandalisme et état d'avancement du projet

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis plusieurs mois, je suis régulièrement interpellé par des riverains au sujet de la situation préoccupante de l'ancienne piscine de Gilly, tant en ce qui concerne l'absence de visibilité sur l'avenir du site que la récurrence d'actes de vandalisme, d'effractions et de vols de matériel.

Début janvier 2026, de nouveaux faits de vandalisme ont été portés à ma connaissance par des habitants du quartier, photographies à l'appui.

Ces éléments ont été transmis :

- au Cabinet du Bourgmestre ;
- à l'Échevin des Bâtiments ;
- ainsi qu'à la Police locale, qui a confirmé la prise en charge du dossier et indiqué examiner des mesures de sécurisation complémentaires.

Selon les informations recueillies, une personne a notamment été surprise sur place en se faisant passer pour un agent communal, alors qu'elle procédait en réalité au vol de matériel électrique, ce qui renforce le sentiment d'insécurité exprimé par les riverains.

Ces faits s'inscrivent dans un contexte de dégradations répétées, déjà dénoncé par mes soins à plusieurs reprises, et ce alors même qu'un projet de reconversion du site en complexe sportif a été approuvé par le Conseil communal en septembre 2025, pour un montant conséquent et dans un cadre de délais régionaux contraignants.

Il s'agit bien de la réaffectation de l'ancienne piscine communale actuellement fermée, et non d'un nouveau site.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des réponses claires et actualisées aux questions suivantes :

## 1. État d'avancement du projet

- Où en est aujourd'hui le projet de rénovation de l'ancienne piscine de Gilly en complexe sportif ?
- Le permis d'urbanisme a-t-il été délivré ?
- Le marché de travaux a-t-il été publié, attribué ou est-il actuellement suspendu ?
- Un calendrier prévisionnel actualisé peut-il être communiqué ?

## 2. Situation budgétaire et subventions

- Les crédits inscrits au budget extraordinaire 2025 sont-ils toujours pleinement disponibles ?
- La subvention régionale liée à la Politique intégrée de la Ville est-elle confirmée dans son intégralité ?
- La Ville estime-t-elle aujourd'hui être en mesure de respecter les délais imposés par la Région, afin d'éviter toute perte de subside ?
- La Ville a-t-elle, à ce jour, formellement informé l'autorité régionale de l'état d'avancement actuel du projet et, le cas échéant, reçu une confirmation écrite quant au maintien de la subvention ?

## 3. Sécurisation du site

- Quelles mesures concrètes ont été prises depuis janvier 2026 pour sécuriser le site (surveillance, clôtures, condamnation des accès, rondes, etc.) ?
- Des mesures complémentaires sont-elles prévues à court terme, compte tenu de la répétition des faits et du risque pour la sécurité publique ?

## 4. Coordination avec la Police locale

- Les faits récents ont-ils donné lieu à un ou plusieurs procès-verbaux ?
- Une analyse spécifique du site a-t-elle été menée par la Police locale afin d'adapter les dispositifs de prévention et de dissuasion ?

## 5. Communication à destination des riverains

- La Ville envisage-t-elle une communication claire et proactive à destination des habitants du quartier concernant l'avenir du site et les mesures de sécurisation mises en place ?

Au vu de la dégradation progressive du bâtiment, telle que constatée sur le terrain, des coûts induits par le

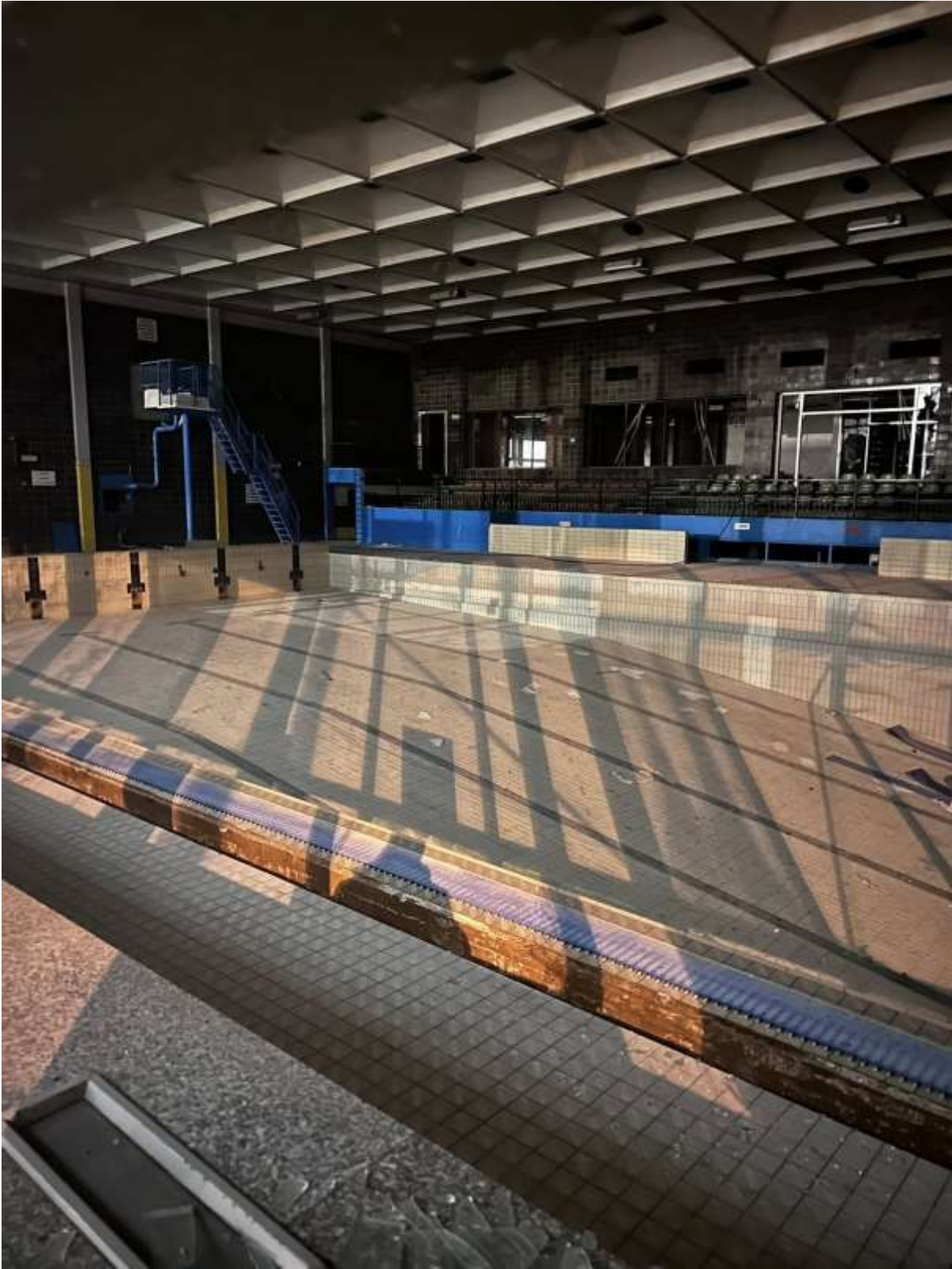
vandalisme et des incertitudes persistantes quant à l'avancement du projet, il apparaît indispensable de clarifier rapidement la situation, tant pour les riverains que pour la bonne gestion des finances communales.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal















## Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Messieurs les Conseillers,

Le projet de reconversion de l'ancienne piscine de Gilly est actuellement suspendu, en raison des mesures de rigueur budgétaire actées fin 2025.

Sur le plan administratif, le permis d'urbanisme a été obtenu. Le Collège a formé un recours contre une condition relative à l'installation photovoltaïque et jugée disproportionnée : les arguments du Collège ont été entendus et le Ministre a levé la condition querellée. Le marché public a été publié et les offres reçues, mais l'attribution reste suspendue. Une prolongation de validité des offres a été sollicitée auprès des soumissionnaires jusqu'à fin 2026, en vue d'une attribution en 2027 si les disponibilités budgétaires le permettent.

Concernant la subvention PIV, nous restons dans les délais : la Région wallonne a en effet prolongé les délais d'utilisation des subsides, et le comité de pilotage mis en place au niveau de la Ville assure une interface constante avec l'autorité régionale. Les crédits inscrits au budget extraordinaire 2025, pour leur part, ne font pas l'objet d'un report automatique s'ils ne sont pas engagés.

En matière de sécurisation, le service Bâtiments est intervenu à plusieurs reprises. Nous ne pouvons que déplorer les incivilités récurrentes dont le bâtiment est l'objet. Le bâtiment est refermé systématiquement après chaque incident par le service de garde.

S'agissant de la coordination avec la Police, un procès-verbal a été dressé le 29 janvier 2026 pour des faits commis entre le 23 et le 27 janvier. Le District Est est pleinement sensibilisé à la problématique et effectue des passages réguliers. Un briefing spécifique consacré aux incivilités sur la place Destrée a par ailleurs été créé le 25 mars 2026.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

# Organisation des braderies à Gilly et concertation des commerçants

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Échevin,

Le Conseil communal a validé l'octroi d'un subside en faveur de l'ASBL organisatrice de la braderie de Gilly.

Toutefois, plusieurs commerçants m'ont récemment interpellé quant à l'organisation de cet événement, notamment en ce qui concerne le format retenu, le niveau de concertation et certaines tensions locales.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des précisions sur les éléments suivants :

1. Concertation des commerçants

o Quels mécanismes de concertation sont mis en place avec les commerçants de Gilly dans le cadre de l'organisation des braderies ?

o Combien de commerçants sont généralement associés à leur préparation ?

2. Format des braderies

o Qui détermine le format des braderies, notamment leur durée sur plusieurs jours ?

o Des alternatives ont-elles été envisagées, notamment un format plus condensé sur deux jours, tel que souhaité par certains commerçants ?

3. Conditions d'octroi des subsides

o Les subsides communaux octroyés aux ASBL organisatrices sont-ils assortis de conditions spécifiques en matière de concertation, de transparence ou d'implication des commerçants locaux ?

o Quels mécanismes de suivi sont prévus ?

4. Conformité administrative des ASBL

o La conformité des données administratives des ASBL bénéficiaires (notamment leur siège social) est-elle systématiquement vérifiée préalablement à l'octroi des subsides ?

5. Encadrement communal

o Quel rôle la Ville entend-elle jouer afin de garantir une organisation apaisée et équilibrée, tenant compte des attentes du tissu commercial local ?

Au vu des retours de terrain, il apparaît important de veiller à une organisation concertée et adaptée, afin que ces événements bénéficient au plus grand nombre de commerçants.

Je vous remercie pour vos réponses.

Benjamin Buyle

## Réponse de LUAMBUA Tanguy, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

Je vous remercie pour vos questions relatives à l'organisation de la braderie de Gilly.

Je rappelle d'abord que la braderie constitue une initiative portée par l'association des commerçants de Gilly.

S'agissant de la concertation avec les commerçants, celle-ci relève en premier lieu de l'association organisatrice, qui a précisément pour vocation de représenter les commerçants concernés et de porter ce type d'initiative collective. La Ville n'intervient pas dans la définition du nombre exact de commerçants associés à la préparation de l'événement, cette responsabilité revenant à l'association elle-même.

Pour ce qui concerne les retours dont j'ai eu connaissance, je n'ai reçu aucune plainte formelle émanant de commerçants, à l'exception des préoccupations exprimées par une commerçante. Celles-ci ont été entendues et prises en compte dans le cadre des échanges intervenus.

J'ai également reçu à mon cabinet une délégation de commerçants en date du 16 mars dernier relativement à l'organisation de la braderie.

A l'inverse, lorsque la braderie d'octobre 2025 a été annulée, de nombreuses plaintes de commerçants me sont parvenues.

S'agissant des subsides, la Ville soutient cette organisation au travers d'un subside, comme elle le fait

également pour d'autres associations de commerçants actives sur son territoire.

Lors de la constitution du dossier d'octroi des subsides, les ASBL doivent compléter un formulaire et y ajouter un budget prévisionnel pour l'exercice à subsidier. L'octroi du subside est conditionné au fait que les ASBL doivent rendre pour le 30 septembre de l'année suivante les documents nécessaires au contrôle de l'utilisation de celui-ci (factures, preuves de paiement et rapport d'activités). Si les justificatifs fournis ne sont pas suffisants, les bénéficiaires de subventions s'exposent à une récupération du montant non correctement justifié.

Notez que le Directeur financier ne doit rendre son avis que pour les subventions égales ou supérieures à 30.000 € (à ce moment, les ASBL subventionnées doivent également rendre leurs bilan et comptes), quod non en l'espèce.

En 2024, l'UCAG a reçu 14.000 €. Aucune récupération n'a été nécessaire.

En 2025, compte tenu de l'annulation de la braderie d'octobre et d'une récupération d'une partie du subside de 2023 (1.519,25 €), elle a reçu 6.495,65 €.

La braderie n'est donc pas un événement organisé directement par la Ville, même si celle-ci veille à assurer un encadrement administratif et sécuritaire adéquat des événements organisés sur son territoire, dans un souci de bon ordre public et de bon déroulement des activités.

A cet égard, le rôle de la cellule event, se limite au volet administratif et organisationnel des événements sur le territoire communal, et plus spécifiquement à l'encadrement logistique et sécuritaire.

Dans ce cadre, une réunion de coordination a bien été organisée avec les services de sécurité et l'organisateur afin d'assurer le bon déroulement de la braderie. Par la suite, des échanges techniques se sont poursuivis entre les services concernés, notamment au sujet :

- de la localisation de la brocante organisée en marge de la braderie ;
- du positionnement des forains sur la place ;
- ainsi que de la durée de l'événement.

Je reste naturellement attentif à ce que ce type d'événement continue à se dérouler dans un esprit de dialogue, au bénéfice du commerce local.

Du reste, je suis toujours à l'écoute des préoccupations des commerçants, si d'autres commerçants devaient vous revenir à ce sujet, n'hésitez pas à les encourager à me contacter directement.

# État structurel du bâtiment du CECS La Garenne

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Plusieurs photographies récentes prises récemment aux abords du bâtiment du CECS La Garenne (enseignement communal secondaire) mettent en évidence un état de dégradation préoccupant de différents éléments en béton de la façade.

On y observe notamment des éclatements du béton laissant apparaître des armatures métalliques fortement corrodées, des fissurations à plusieurs endroits du bâtiment, ainsi que des dégradations affectant poteaux, linteaux et éléments verticaux de façade, parfois sur plusieurs niveaux.

Au vu de ces constats, et compte tenu du fait qu'il s'agit d'un établissement scolaire communal accueillant quotidiennement des élèves et du personnel, plusieurs questions se posent quant à l'état réel de la structure et au suivi technique de ce bâtiment.

Dès lors, je souhaiterais vous interroger sur les points suivants :

1. Une expertise structurelle récente du bâtiment du CECS La Garenne a-t-elle été réalisée ? Si oui, à quelle date et quelles en sont les conclusions principales ?
2. Les dégradations visibles sur les façades et éléments en béton ont-elles été identifiées par les services techniques de la Ville ?
3. Ces désordres ont-ils fait l'objet d'une analyse quant à leurs éventuelles implications pour la stabilité ou la sécurité des usagers du bâtiment ?
4. Des mesures conservatoires ou de sécurisation ont-elles été prises, ou envisagées, dans l'attente d'éventuels travaux ?
5. Des travaux de réparation structurelle sont-ils programmés, et si oui selon quel calendrier et avec quel budget ?
6. Enfin, le bâtiment du CECS La Garenne figure-t-il dans un programme prioritaire de rénovation ou de réhabilitation du patrimoine scolaire communal, et le cas échéant dans quel horizon ?

Je vous remercie pour les éléments que vous pourrez apporter à ce sujet.

Benjamin Buyle



















**ENSEIGNEMENT  
COMMUNAL  
SECONDAIRE**

CECS LA GARENNE  
CECS COULLET MARCINELLE

INFOS : [WWW.CHARLEROI.BE](http://WWW.CHARLEROI.BE)

**C**







## Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Les problèmes de dégradation des bétons ont effectivement été identifiés par nos services Bâtiments et font l'objet d'une surveillance régulière. Une sécurisation par barriérage du côté de la cour a d'ailleurs été mise en place.

Les travaux de réfection des bétons sont programmés au budget extraordinaire de cette année.

Dans le cadre du programme de rénovation du CECS, plusieurs interventions ont déjà été réalisées : relighting, mise aux normes incendie et compartimentage au niveau de l'internat, ainsi que des travaux de sécurisation (caméras, intrusion, etc.).

Le remplacement des ascenseurs, le remplacement des portes de sorties de secours et le cloisonnement RF des cuisines sont actuellement à l'étude.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

# Bornes tickets en panne aux guichets communaux - rupture de service ?

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Il m'a été rapporté que les bornes électroniques de distribution de tickets dans certaines maisons communales seraient actuellement hors service, possiblement en lien avec l'échéance du marché public relatif à leur maintenance ou à leur exploitation.

Sous réserve de confirmation, les agents seraient amenés à distribuer manuellement les tickets afin d'assurer la régulation de l'accès aux guichets. Si tel est le cas, cette organisation transitoire peut soulever plusieurs enjeux : mobilisation de temps agent pour des tâches périphériques, moindre traçabilité des flux, gestion plus délicate des files d'attente et perception dégradée du service par les usagers.

Sans préjuger des raisons exactes de la situation, il importe de s'assurer que la continuité du service public soit pleinement garantie et que les échéances contractuelles liées à des outils structurants d'accueil soient anticipées de manière adéquate.

Je souhaiterais dès lors obtenir les précisions suivantes :

1. Les bornes de tickets sont-elles actuellement hors service dans certaines maisons communales ?
2. Le cas échéant, pour quelles raisons et depuis quelle date ?
3. Le marché public concerné est-il arrivé à échéance et, dans l'affirmative, quelles dispositions ont été prises pour en assurer le renouvellement ?
4. Combien de sites sont concernés et pour quelle durée estimée ?
5. Quelles mesures ont été mises en place afin de limiter l'impact sur les agents et sur la qualité de l'accueil des citoyens ?

Je vous remercie pour les éclaircissements que vous pourrez apporter sur cette situation, qui touche directement à l'organisation de l'accueil dans nos guichets communaux.

Benjamin Buyle

Conseiller communal

## Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Actuellement, aucune borne n'est en panne. Récemment, la borne de la Maison citoyenne de Gilly est tombée en panne durant deux jours et demi, du lundi 2 au mercredi 4 mars.

Le service informatique de la Ville est intervenu rapidement et le problème a été résolu. Aucune autre panne n'a été signalée.

Durant l'indisponibilité de la borne de Gilly, le service au citoyen n'a à aucun moment été interrompu. Les agents ont en effet appelé les citoyens oralement.

Aucun autre site n'est ou n'a été concerné.

Concernant le prétendu marché public de maintenance arrivé à échéance, je ne vois pas à quel marché vous faites référence, puisque les bornes sont gérées directement par notre service informatique, sans recours à un marché externe.

Étant donné la durée très limitée de la panne évoquée et son caractère non récurrent, aucune mesure particulière n'a été mise en place.

Par ailleurs, un nouveau marché visant à remplacer les bornes actuelles est à l'étude, afin d'en moderniser le système.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

# Accessibilité de la future Cité administrative - desserte depuis Ransart et les entités périphériques

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame l'Échevine,

Le projet de Cité administrative va regrouper, au cœur de la ville basse, une série importante de services communaux aujourd'hui dispersés sur le territoire .

Si cette centralisation poursuit un objectif de rationalisation et d'efficacité administrative, elle soulève également une question essentielle : celle de l'accessibilité pour l'ensemble des citoyens.

À titre d'exemple concret, plusieurs habitants de Ransart signalent l'absence de liaison directe en transports en commun vers la gare centrale et, partant, vers la future Cité administrative. Cette situation implique des trajets plus longs, avec correspondances, et constitue un frein réel à l'accès aux services publics.

Plus largement, cette problématique concerne d'autres entités qui ne bénéficient ni d'un accès direct au métro léger ni d'une desserte optimale vers le centre-ville.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous interroger sur les éléments suivants :

- Une analyse globale d'accessibilité vers la future Cité administrative, depuis l'ensemble des entités de Charleroi, a-t-elle été réalisée ?
- Plus spécifiquement, quelle est aujourd'hui la situation de desserte depuis Ransart vers la gare centrale, et les lacunes identifiées ?
- Des concertations ont-elles été engagées avec le TEC et la SNCB afin d'adapter l'offre de transport à cette nouvelle centralité administrative ?
- La création ou le rétablissement de liaisons directes (notamment en bus) depuis certaines entités comme Ransart est-elle envisagée ?
- La question d'une amélioration de la desserte ferroviaire locale a-t-elle été relayée auprès des autorités compétentes ?
- Quelles mesures concrètes seront prises pour garantir un accès équitable aux services communaux pour l'ensemble des Carolos ?

Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter à ces questions.

Bien à vous,  
Benjamin Buyle

**Réponse de MONARD Alicia, Echevine.e**

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, la localisation de la Cité Administrative a été expressément choisie en raison de son accessibilité en transports en commun. Aucun autre point du territoire de Charleroi Métropole n'est mieux desservi que le site de la Gare Centrale de Charleroi. Pour information, ce sont près de 500 trains, 300 métros et 2000 bus qui desservent chaque jour la Gare Centrale, située à moins de 400 mètres de la Cité Administrative.

Ensuite, le rassemblement de nombreux services (permis d'environnement, d'urbanisme, services informatiques...) actuellement disséminés sur l'entièreté du territoire de la Ville de Charleroi vers l'endroit le mieux desservi du territoire métropolitain sera également bénéfique pour l'accessibilité des citoyens aux services publics. Actuellement, les différentes implantations ne sont pas desservies de manière égale, voire très peu, en transport en commun.

Actuellement, le TEC, soumis aux restrictions budgétaires imposées par la Région Wallonne, réorganise certaines lignes de bus du plateau nord du territoire (à savoir Ransart et Gosselies) pour optimiser les connexions et créer un Mobipole à proximité de l'aéroport et améliorer les correspondances entre différentes dessertes.

Pour l'accès en voiture, comme vous le savez, le MasterPlan Parking actuellement en cours de déploiement vise à améliorer la capacité d'accueil des automobilistes :

- A proximité, comme présenté lors du dernier Conseil Communal, une aire de +- 110 places (Rivages) sera prochainement ouverte ;
- La rue de l'Ancre et les parkings sous le ring (Colson et Locamat) offrent également une option ;
- Dans la zone dite du "triangle", les places en zone rouge permettront de favoriser la rotation pour les personnes qui doivent se rendre à la Cité Administrative ;
- A ceci s'ajoutent les P1 et P2 (1000 places gratuites 24h/24 et 7j/7), depuis lesquels la Cité Administrative sera accessible à pied ou en tram/métro ;
- Sans compter les parkings en ouvrage présents à proximité.

Enfin, les guichets citoyens, quant à eux, seront maintenus aux mêmes endroits qu'actuellement.

J'espère vous avoir apporté les éléments de réponse.